

## Informations - Réunions de Parents 2019

Les réunions de parents auront lieu de **18h30 à 20h15**.

Après une présentation générale dans le gymnase, vous retrouverez l'enseignante de votre enfant dans la classe, qui vous présentera l'ensemble de l'année scolaire.

Les entrées et les sorties se feront par le 54, rue de l'Ancienne Mairie.

Lors de cette réunion, deux « parents-correspondants » seront élus.

Des entretiens individuels sont possibles pendant l'année, merci de ne pas évoquer les cas particuliers pendant la réunion.

Classes	Enseignants	Dates
PS/MS/GS	Mme Flavie CLERE/Mme Naomie BOLZE Mme Marie-Laure du BOISROUVRAY/ Mme Naomie BOLZE Mme Naomie BOLZE / Mme Joy des DESERTS Mme Florence de LAGUERIE Mme Constance PIKETTY/ Mme Camille TOMASINI Mme Alice BENOUDIZ	Jeudi 12 septembre 18h30
CP/CE1/CE2	Mme Catherine TEULE Mme Valérie COQUIN Mme Anne MATHIEU Mme Adeline CEINTREY Mme Sylvie LE CANUET Mme Claire ROCHARD	Mardi 10 septembre 18h30
CM1/CM2	Mme Marie de VARINE Mme Aude DROULERS Mme Sabine BENOIST Mme Isabelle SAUZIN	Lundi 9 septembre 18h30
Tous niveaux	Assemblée Générale de l'APEL	Mercredi 18 septembre

### Quel est le rôle du parent-correspondant ?

- Etre disponible, à l'écoute des parents et du corps enseignant
- Faire circuler rapidement l'information aux bons interlocuteurs pour favoriser des rapports harmonieux entre les personnes
- Etre attentif aux éventuelles difficultés et prévenir les responsables concernés (Enseignant, Directrice, APEL, OGEC) pour désamorcer les conflits éventuels
- Répondre aux besoins exprimés par les enseignants afin de leur faciliter les tâches matérielles : accompagnement de sorties pédagogiques, piscine, fête de l'école...
- Etre un intermédiaire agissant avec bon sens et bon esprit dans l'intérêt commun.

### Comment devenir parent-correspondant ?

- Au moment des réunions de Parents, les personnes intéressées pourront présenter leur candidature.
- Elles seront élues au même moment, par les parents de chaque classe.
- Pour éviter toute confusion de rôle, une famille membre de l'OGEC ou de l'APEL ne sera pas Parent-Correspondant de classe.
- Un parent élu en Maternelle ou en Élémentaire ne peut se représenter dans une autre classe de l'établissement.
- Lors des réunions de Parents, les familles auront la facilité de communiquer directement leurs coordonnées aux Parents-correspondants.

Le Parent-Correspondant doit accepter que son nom et ses coordonnées soient communiqués aux autres parents de la classe. Le Parent-Correspondant mettra en copie la Direction pour tout document adressé aux parents.

Une rencontre APEL/Parents-Correspondants sera organisée au mois d'octobre et une rencontre Direction/Parents-Correspondants aura lieu au début de l'année 2020.

Merci aux parents qui prendront cet engagement.

Merci à tous pour votre présence aux réunions de rentrée.